

III - FINANCES - BUDGET

III.3 - BUDGET PRINCIPAL 2023 - ACTIONS ET MOYENS

III.3.1 - SAGE « Vallée de la Garonne » Animation générale

DELIBERATION N° 23-03-409

Le lundi 13 mars 2023 à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 02 mars 2023, s'est réuni l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Paul VO VAN

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI			
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	Patrice GARRIGUES		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	OUI				9		
Annick COUSIN	NON	NON		OUI			
Henri SABAROT	NON	OUI	Delphine EYCHENNE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	NON	NON		OUI			
Emmanuel CROS	NON	OUI	Paul VO VAN		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		
Totaux					101	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	101
Membres présents	5	Vote pour	101
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	51
Nombre de votants	10		
Appréciation du quorum	9		

DELIBERATION N° 23-03-409

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour - Garonne 2016-2021 désignant notamment le SAGE « Vallée de la Garonne » comme étant nécessaire ;

VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé le 21 juillet 2020 après enquête publique ;

VU le protocole d'accord avec la CLE pour porter la mise en œuvre du SAGE ;

VU le procès-verbal de la séance plénière de la CLE Garonne du 13 janvier 2023, notamment l'avis favorable sur sa feuille de route 2023 ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 20 janvier 2023 ;

VU la réunion du Bureau Syndical en date du 27 février 2023 ;

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre l'animation générale des travaux de la CLE du SAGE « Vallée de la Garonne » et d'y affecter, en 2023, 4,975 Equivalent Temps Plein (ETP) comme suit :

- Chef de projet, référent territorial 31/65/09 (Vincent CADORET) : 1,00 ETP
- Chargé de mission zones humides et biodiversité, référent territorial 47 aval/32 (Mathieu BEAUJARD) : 0,50 ETP
- Chargée de mission, référente territoriale 47 amont (Claire BOSCUS) : 0,10 ETP
- Responsable de l'Observatoire Garonne (Loïc GUYOT) : 0,30 ETP
- Technicien SIG (Fabien GUYOMARD) : 0,25 ETP
- Chargée de mission, référente territoriale 33 (Alicia KACI) : 0,20 ETP
- Chargé de mission GQ, référent PTGE (Pape NDIONE) : 0,10 ETP
- Chargé de mission planification aménagement-urbanisme, Référent transfrontalier (Daniel ROCHE) : 1,00 ETP
- Chargé de mission Charte Garonne et confluences-GEMAPI/DPF, référent territorial 82 (Cédric TREGUER) : 0,50 ETP
- Assistante de projet, secrétariat (Laure DJERIDI) : 0,60 ETP
- Fonctions supports (direction, finances, communication) : ... 0,425 ETP

Ainsi que :

- 2 stagiaires, niveau M1/M2, pendant 5 à 6 mois, sujets de stages portant sur la gestion transfrontalière et le projet LIFE Garonne.

valorisés globalement à 348.000,00 € (salaires chargés - base DADS 2022), y compris les frais indirects associés (20,0%).

DÉCIDE d'engager les prestations nécessaires à la réalisation de la mission à hauteur de 52.000,00 € TTC et d'inscrire au budget 2023 les crédits de paiement correspondants.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'animation générale du SAGE ci-dessous :

DELIBERATION N° 23-03-409

SAGE 2023

Animation Générale	Coûts directs		Coûts indirects	
	Animation	Prestations	Fonctions support	Frais de structure 20%
Coût total de l'action € TTC				
475 707	290 000	52 000	75 707	58 000

Financiers	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide € TTC	Taux de financement réel
	Objet		Objet		Objet			
	Animation	Prestations	Animation	Prestations	Animation	Prestations		
Europe	30,00%	30,00%						
Europe	10,00%	10,00%						
AEAG	70,00%	70,00%	348 000		243 600		243 600	70,00%
AEAG	50,00%	50,00%		43 333		21 667	21 667	41,67%
Financement extérieur							265 267	55,76%
Autofinancement							210 440	44,24%
							Coût total 475 707	100%

SOLLICITE, au titre de cette animation, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux maximum.

SOLLICITE, au titre des études et des actions de communication, un financement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, au taux maximum.

SOLLICITE, au titre de l'ensemble des études, de la communication et de l'animation, les cofinancements de l'Europe en complément de ceux de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, selon l'éligibilité des projets.

MANDATE son président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette animation, et notamment les demandes de subventions.

MANDATE son président pour formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Le Secrétaire,



 Fait à Agen, le 13 mars 2023
 Pour extrait conforme,
 Le Président,


 Jean-Michel FABRE